RCS : BOURG EN BRESSE
Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01671
Numéro SIREN : 890 618 853
Nom ou dénomination : EUROPE ACCESSORY

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2023 sous le numéro de dépôt 13201

Monsieur EUROPE ACCESSORIES

1036 Rue du Jura

01170 CESSY

COMPTES ANNUELS du 01/11/2021 au 31/10/2022

- *Bilan actif-passif*
- *Soldes intermédiaires de gestion*
- *Compte de résultat*
- *Détail bilan*
- *Détail Soldes Intermédiaires de Gestion*
- *Détail Compte de résultat*

Expert On Demand
Parc Club du Moulin à Vent
33, rue du Docteur Levy
69693 Venissieux Cedex

Monsieur EUROPE ACCESSORIES
01170 CESSY

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/10/2022 12			Exercice N-1 31/10/2021 13	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	5 399.71		5 399.71	501.40	4 898.31	976.93
	Autres créances	894.60		894.60	581.90	312.70	53.74
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	44 115.65		44 115.65	4 915.35	39 200.30	797.51
	Charges constatées d'avance (3)	58.00		58.00	183.21	-125.21	-68.34
	Total III	50 467.96		50 467.96	6 181.86	44 286.10	716.39
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	50 467.96		50 467.96	6 181.86	44 286.10	716.39

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Monsieur EUROPE ACCESSORIES
01170 CESSY

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/10/2022 12	Exercice N-1 31/10/2021 13	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000.00	1 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-431.92		-431.92	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	457.08	-431.92	889.00	205.83
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 025.16	568.08	457.08	80.46
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	97.04		97.04	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 243.33	4 075.63	2 167.70	53.19
	Dettes fiscales et sociales	6 219.53	130.45	6 089.08	NS
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	36 882.90	1 407.70	35 475.20	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	49 442.80	5 613.78	43 829.02	780.74
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	50 467.96	6 181.86	44 286.10	716.39
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	49 442.80	5 613.78		

Monsieur EUROPE ACCESSORIES
01170 CESSY

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/10/2022 12	% CA	Exercice N-1 31/10/2021 13	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
Ventes marchandises + Production	10 426.01	100.00	1 652.30	100.00	8 773.71	531.00
+ Ventes de marchandises			417.83	100.00	-417.83	-100.00
- Coût d'achat des marchandises vendues	8.55		235.58	56.38	-227.03	-96.37
Marge commerciale	-8.55		182.25	43.62	-190.80	-104.69
+ Production vendue	10 426.01	100.00	1 234.47	100.00	9 191.54	744.57
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	10 426.01	100.00	1 234.47	100.00	9 191.54	744.57
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	10 426.01	100.00	1 234.47	100.00	9 191.54	744.57
Marge brute globale	10 417.46	99.92	1 416.72	85.74	9 000.74	635.32
- Autres achats + charges externes	4 030.31	38.66	1 413.64	85.56	2 616.67	185.10
Valeur ajoutée	6 387.15	61.26	3.08	0.19	6 384.07	NS
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés						
- Salaires du personnel	3 543.00	33.98			3 543.00	
- Charges sociales du personnel	2 376.00	22.79	435.00	26.33	1 941.00	446.21
Excédent brut d'exploitation	468.15	4.49	-431.92	-26.14	900.07	208.39
+ Autres produits de gestion courante	10.23	0.10			10.23	
- Autres charges de gestion courante	0.30				0.30	
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements						
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	478.08	4.59	-431.92	-26.14	910.00	210.69
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières						
Résultat courant	478.08	4.59	-431.92	-26.14	910.00	210.69
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	16.00	0.15			16.00	
Résultat exceptionnel	-16.00	-0.15			-16.00	
- Impôt sur les bénéfices	5.00	0.05			5.00	
- Participation des salariés						
Résultat NET	457.08	4.38	-431.92	-26.14	889.00	205.83

Monsieur EUROPE ACCESSORIES
01170 CESSY

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/10/2022 12	% bilan	Exercice N-1 31/10/2021 13	% bilan	Exercice N-2 31/10/2020 13	% bilan
TOTAL II						
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	5 399.71	10.70	501.40	8.11		
41100000 CLIENTS A ENCAISSER	4 898.31	9.71				
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	501.40	0.99	501.40	8.11		
AUTRES CREANCES	894.60	1.77	581.90	9.41		
40100000 FOURNISSEURS A PAYER	497.94	0.99	301.63	4.88		
40980000 AVOIRS FOURNISSEURS A RECEVOIR	10.90	0.02	120.00	1.94		
44566000 TVA RECUPERABLE			88.45	1.43		
44567000 CREDIT TVA A REPORTER			44.00	0.71		
44586000 TVA S/FACTURES NON PARVENUES	385.76	0.76	24.86	0.40		
45500000 COMPTE COURANT ASSOCIE			2.96	0.05		
DISPONIBILITES	44 115.65	87.41	4 915.35	79.51		
51210000 BANQUE QONTO	2 031.40	4.03	4 915.35	79.51		
51700000 COMPTE SEQUESTRE SEPVP	42 084.25	83.39				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	58.00	0.11	183.21	2.96		
48600000 CHARGES CONSTATEES AVANCE	58.00	0.11	183.21	2.96		
TOTAL III	50 467.96	100.00	6 181.86	100.00		
TOTAL GENERAL	50 467.96	100.00	6 181.86	100.00		

Monsieur EUROPE ACCESSORIES
01170 CESSY

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/10/2022 12	% bilan	Exercice N-1 31/10/2021 13	% bilan	Exercice N-2 31/10/2020 13	% bilan
CAPITAL	1 000.00	1.98	1 000.00	16.18		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	1 000.00	1.98	1 000.00	16.18		
REPORT A NOUVEAU	-431.92	-0.86				
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-431.92	-0.86				
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	457.08	0.91	-431.92	-6.99		
TOTAL I	1 025.16	2.03	568.08	9.19		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	97.04	0.19				
45500000 COMPTE COURANT ASSOCIE	97.04	0.19				
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 243.33	12.37	4 075.63	65.93		
40100000 FOURNISSEURS A PAYER	3 885.39	7.70	3 774.00	61.05		
40810000 FOURNISSEURS FACTURES A PAYER	2 357.94	4.67	301.63	4.88		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	6 219.53	12.32	130.45	2.11		
42860000 COTIS FISC A PAYER	3 688.00	7.31				
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER	1 440.00	2.85				
44400000 ETAT - IMPOT SUR LES SOCIETES	5.00	0.01				
44571000 TVA COLLECTEE			46.88	0.76		
44580000 TVA A REGULARISER	1 002.96	1.99				
44587000 TVA S/FACTURES A ETABLIR	83.57	0.17	83.57	1.35		
AUTRES DETTES	36 882.90	73.08	1 407.70	22.77		
41100000 CLIENTS A ENCAISSER	501.40	0.99	501.40	8.11		
46710000 S.E.P.V.P. GESTION POUR COMPTE	36 381.50	72.09	906.30	14.66		
TOTAL IV	49 442.80	97.97	5 613.78	90.81		
TOTAL GENERAL	50 467.96	100.00	6 181.86	100.00		

SARL EUROPE ACCESSORIES

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
au capital de MILLE (1 000) €uros
1036 Rue du Jura
75010 CESSY

R.C.S. : B 890 618 853 00018

A.P.E. : 4799B

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU VENDREDI 28 AVRIL 2023

PROCES VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 28 AVRIL à 15 Heures, les associés de la société EUROPE ACCESSORIES, Société à Responsabilité Limitée au capital de MILLE (1 000) €uros constitué de MILLE (1000) parts sociales de UN (1) €uros chacune, dont le siège social est au 1036 Rue du Jura 75010 CESSY, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ORDINAIRE, sur la convocation qui leur en a été faite par la Gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

Sont présents ou représentés :
- Monsieur Rudolph REIN pour ..... 1000 parts,

Total des parts : MILLE parts de UN €UROS chacune,
soit..... 1000 parts.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Rudolph REIN qui constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts sociales et que l'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de la société ;
- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 octobre 2022 ;
- le rapport de gestion ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code du Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966) ;
- le texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée.

.../...

RR

Puis il déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport de la gérance et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux associés, en même temps que l'avis de convocation, dans les conditions prévues par la loi et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2022 ;
- lecture du Rapport Spécial de la Gérance, en application de l'article L 223-19 du Code du Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966) et approbation, s'il y a lieu, des conventions citées en application de ce texte ;
- quitus à la gérance ;
- affectation des résultats de l'exercice ;
- questions diverses.

Le président donne ensuite lecture du rapport de gestion.

Puis il déclare la discussion générale ouverte.

****

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

- PREMIERE RESOLUTION -

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 octobre 2022, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 octobre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- DEUXIEME RESOLUTION -

L'assemblée générale décide, compte tenu du montant du report à nouveau débiteur s'élevant à 432 €uros, d'affecter le bénéfice constaté au 31 octobre 2022 s'élevant à 457 €uros ainsi qu'il suit :

- 25 €uros au compte de réserve légale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

- TROISIEME RESOLUTION -

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion constate qu'au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, il n'est intervenu entre les associés et la société aucune convention de la nature de celles visées par l'article L 223-19 du Code du Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

****

La Gérance rappelle, conformément à l'article 47 de la Loi du 12 Juillet 1965, qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

SARL EUROPE ACCESSORIES

au capital de MILLE (1 000) €uros
1036 Rue du Jura
75010 CESSY

R.C.S. : B 890 618 853 00018
A.P.E. : 4799B

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES PORTEURS DE PARTS
DU VENDREDI 28 AVRIL 2023

EXERCICE 2022

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la gestion de notre société, au cours de l'exercice ouvert le 01 novembre 2021 et clos le 31 octobre 2022.

Les comptes dudit exercice ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Révisé, applicable à tous les exercices ouverts à compter du 1er Janvier 1984.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement n'est intervenu au cours de l'exercice dans les méthodes d'évaluation et de présentation.

1°- ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

I. ACTIVITE

Notre Chiffre d'Affaires a atteint, pour cet exercice, un total de 10 426 €uros, contre un montant de 1 652 €uros pour l'exercice précédent, soit une forte croissance de près de 583,6%.

.../...

Cette évolution très favorable résulte des principaux facteurs suivants :

COMPOSANTES DU CHIFFRE D'AFFAIRES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	VARIATION en % 2022 / 2021
Ventes de marchandises	0 €	418 €	N/A
Prestations de services	10 426 €	1 234 €	814,95%
CHIFFRE D'AFFAIRES	**10 426 €**	**1 652 €**	**583,58%**
Production stockée ou immobilisée	0 €	0 €	N/A
CHIFFRE D'ACTIVITE	**10 426 €**	**1 652 €**	**583,58%**

L'évolution du chiffre d'affaires n'a pas en outre contraint l'entreprise à réduire ses marges, qui marquent au contraire une nette progression, comme le montre le tableau suivant :

TABLEAU DES MARGES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	VARIATION en % 2022 / 2021
CHIFFRE D'ACTIVITE	**10 426 €**	**1 652 €**	**583,58%**
Prestations de services et Production vendue	10 426 €	1 234 €	814,95%
Sous-traitance	0 €	0 €	N/A
Marge brute de production	**10 426 €**	**1 234 €**	**814,95%**
Soit un taux de marge	**100,0%**	**100,0%**	**8,33%**

II. GESTION

Quant aux charges d'exploitation, elles se sont élevées à 9 958 €uros en 2022 contre 2 084 €uros en 2021, soit une hausse avoisinant 418 %, résultant, outre celle des approvisionnements et de la sous-traitance, du jeu des variations suivantes :

EVOLUTION DES CHARGES FIXES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	VARIATION en % 2022 / 2021
Autres charges externes	4 039 €	1 446 €	202,56%
Impôts et Taxes	0 €	0 €	N/A
Salaires et traitements	4 983 €	0 €	100,00%
Charges sociales	936 €	435 €	133,10%

L'évolution des charges provient ainsi principalement de la conjugaison de la croissance des frais généraux et de la hausse des charges de personnel.

Les évolutions les plus notables des frais généraux sont les suivantes :

PRINCIPALES CONTRIBUTIONS A L'EVOLUTION DES CHARGES EXTERNES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	VARIATION en % 2022 / 2021
Achats Fournitures Bureau-Carburant-Electricite	297 €	21 €	1417,08%
Locations Materiels	183 €	177 €	12,01%
Honoraires	3 320 €	1 020 €	252,61%
Poste Et Telecom	168 €	0 €	N/A
Deplacements Et Missions	13 €	30 €	-51,83%

.../...

En raison d'absence de reprise de provisions significatives et de production immobilisée, la croissance des produits d'exploitation s'élève à approximativement 584 %.

Au regard de la progression sensiblement moins forte des charges d'exploitation, l'activité dégage un résultat d'exploitation positif pour un montant de 478 €uros en 2022, en très sensible progression par rapport au déficit de 432 €uros enregistré en 2021 (soit une progression de 220 %).

Compte tenu des charges financières nettes (pour 0 €uros) et d'une charge d'Impôt sur les Sociétés de 5 €uros, le résultat net comptable s'élève donc à 457 €uros, soit 4,4 % du Chiffre d'Affaires, à comparer avec le déficit de l'exercice précédent d'un montant de -432 €uros représentant près de -26,1% du CA.

III. FINANCES

L'exercice courant du 01 novembre 2021 au 31 octobre 2022 se traduit par un renforcement de la trésorerie courante en valeur absolue ; en outre, elle représentait en valeur relative un solde positif de 862 jours de dépenses d'exploitation au 01 novembre 2021 et se situe désormais à un solde positif de 1 618 jours au 31 octobre 2022, ce qui s'avère très satisfaisant en raison de la croissance du chiffre d'affaires et son incidence mécanique sur le niveau du besoin en fonds de roulement.

Cette évolution résulte en effet essentiellement des facteurs suivants :
- d'un fonds de roulement positif de 554 €uros découlant des variations ci-après :

EVOLUTION FONDS DE ROULEMENT	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	VARIATION 2022 / 2022	VARIATION 2022 / 2022
EMPLOIS				
Dividendes	- €	- €	- €	N/A
Investissements	- €	- €	- €	N/A
TOTAL DES EMPLOIS	**- €**	**- €**	**- €**	**N/A**
RESSOURCES				
Capacité d'autofinancement	457 €	- 432 €	889 €	-205,83%
Apports CCT Associés	97 €	- €	97 €	100,00%
TOTAL RESSOURCES	**554 €**	**568 €**	**- 14 €**	**-2,46%**

- et d'un besoin en fonds de roulement en diminution d'environ 38 646 €uros sur l'exercice caractérisé par les mouvements suivants :

EVOLUTION BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	VARIATION 2022 / 2022	VARIATION 2022 / 2022
Variation des créances	**4 027 €**	**940 €**	**3 087 €**	**328,4%**
Dont créances clients	4 397 €	501 €	3 896 €	776,9%
Variation des dettes	**42 673 €**	**5 287 €**	**37 386 €**	**707,1%**
Dont dettes fournisseurs	- 1 971 €	- 3 774 €	1 803 €	-47,8%
Dont dettes sociales	- 1 440 €	- €	- 1 440 €	100,0%
Dont dettes fiscales	- 600 €	- 106 €	- 495 €	468,4%
Variation BFR	**38 646 €**	**4 350 €**	**34 296 €**	**788,4%**

.../...

2°- EVOLUTION PREVISIBLE

Maintien d'une politique de gestion prudente des frais généraux et de la trésorerie, conjuguée à une consolidation du chiffre d'affaires, orienté vers les prestations à forte marge.

3°- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

NEANT

4°- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE DEVELOPPEMENT

NEANT

5°- PRISE DE PARTICIPATION DE L'EXERCICE DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE

NEANT

6°- PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons , compte tenu du montant du report à nouveau débiteur s'élevant à 432 €uros, d'affecter le bénéfice constaté au 31 octobre 2022 s'élevant à 457 €uros ainsi qu'il suit:

- 25 €uros au compte de réserve légale.

****

Nous vous rappelons, conformément à l'article 47 de la Loi du 12 Juillet 1965, qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Vous voudrez bien accepter les résolutions qui vous sont présentées et nous donner quitus de notre gestion au cours de l'exercice considéré.

Fait à CESSY, le 13 avril 2023

La Gérance

SARL EUROPE ACCESSORIES

au capital de MILLE (1 000) €uros

1036 Rue du Jura
75010 CESSY

R.C.S. : B 890 618 853 00018

A.P.E. : 4799B

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 223-19 du Code du Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966) ET DE L'ARTICLE 35 DU DECRET DU 23 MARS 1967

EXERCICE 2022

Mesdames,
Messieurs,

Les textes précités font obligation à la Gérance de présenter à l'Assemblée " un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée, entre la société et l'un de ses gérants ou associés. Ces dispositions s'étendent aux conventions passées avec une société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du Conseil de Surveillance est simultanément gérant ou associé de la société à Responsabilité Limitée".

L'assemblée statue sur ce rapport et sur ces conventions.

Aucune convention n'est intervenue en ce qui concerne la gérance de notre société.

De même, nous n'avons pas connaissance qu'une convention de cette nature intéresse l'un de nos associés, dans la mesure où nous avons connaissance de leurs activités personnelles. Nous nous permettons de rappeler que tout associé qui viendrait à être visé par les présentes dispositions devrait en avertir la Gérance de notre société.

Fait à CESSY, le 13 avril 2023

La Gérance

Puis il déclare que le texte des résolutions proposées a été adressé aux associés, en même temps que l'avis de convocation, dans les conditions prévues par la Loi.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rémunération de la gérance,
- Primes de fin d'année.

Puis il déclare la discussion générale ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

- PREMIERE RESOLUTION -

La collectivité des associés fixe la rémunération des fonctions de gérant de la société ainsi qu'il suit pour l'exercice couvrant la période du 01 novembre 2021 au 31 octobre 2022, à savoir un traitement fixe annuel brut de (0) €uros, correspondant à un salaire brut mensuel fixe de 0 €uros .

Il est également indiqué que les cotisations sociales dues, à titre obligatoire ou à titre facultatif dans le cadre de la loi « Madelin », en raison des fonctions de gérant de Monsieur Rudolph REIN et prises en charges par la Société en sus des montants indiqués ci-dessus devraient s'élever approximativement aux sommes suivantes pour l'exercice 2022, compte tenu des primes de gérance allouées l'an dernier :

- Cotisations obligatoires (allocations familiales, assurance maladie, assurance retraite) : HUIT CENT SOIXANTE DIX NEUF (879) €uros;

- Cotisations facultatives (mutuelle, prévoyance et retraite) dans le cadre de la loi Madelin : (0) €uros.

Le coût global pour l'entreprise de la rémunération de la gérance s'élève ainsi pour l'exercice 2022 à la somme de HUIT CENT SOIXANTE DIX NEUF (879) €uros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- DEUXIEME RESOLUTION -

L'assemblée générale décide par ailleurs, compte tenu des résultats prévisionnels de l'exercice 2022 d'allouer une prime de fin d'année brute (charges sociales comprises) de 3 688 €uros à la gérance, étant précisé que cette prime ne sera payable qu'au cours de l'année 2023, au plus tôt le 31 Mars et au plus tard le 31 Décembre, à la convenance de la gérance, dans les limites des disponibilités de la Société et sous les conditions suspensives suivantes :

- que le montant de cette prime, charges comprises, n'excède pas la capacité bénéficiaire de l'exercice 2022 ;
- que la marge brute de chacun des deux premiers trimestres de l'exercice 2023 soit au moins égal à 2 000 €uros, marquant ainsi une consolidation par rapport à l'exercice précédent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

****

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

SARL EUROPE ACCESSORIES

au capital de MILLE (1 000) €uros
1036 Rue du Jura
75010 CESSY

R.C.S. : B 890 618 853 00018
A.P.E. : 4799B

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 AOÛT 2022

PROCES VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX , le 27 AOÛT à 15 Heures, les associés de la société EUROPE ACCESSORIES, Société à Responsabilité Limitée au capital de MILLE (1000) €uros constitué de MILLE (1000) parts sociales de UN (1) €uros chacune, dont le siège social est au 1036 Rue du Jura 75010 CESSY, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ORDINAIRE, sur la convocation qui leur en a été faite par la Gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

Sont présents ou représentés :
- Monsieur Rudolph REIN pour ..... 1000 parts,

Total des parts : MILLE parts de UN €UROS chacune, 1000 parts.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Rudolph REIN qui constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts sociales et que l'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de la société ;
- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- le texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée.

.../...

RR